

Compte rendu du conseil municipal
du jeudi 8 avril 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de COLIGNY s'est réuni, en huis clos en raison de la Covid 19, le jeudi huit avril deux mil vingt et un à vingt heures à la mairie de Coligny sous la présidence de Monsieur Bruno RAFFIN, Maire.

Date de convocation : 01/04/2021.

Etaient présents : Mmes Marie-Pierre Lahaye, Fabienne Subtil, Vanessa Buchallet, Laurence Poncin et Dominique Grandjean Ms Bruno Raffin, Bernard Piroux, Fred Bonnet, Frank Jantet, Christophe Lefevre, Jérôme Moulon et Guy Cuminet

Etaient excusés : Mme Emilie Mayer qui a donné pouvoir à Mme Agnès Poncet, M. Eric Bernadac qui a donné pouvoir à M Jérôme Moulon

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne Subtil

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 janvier 2021 est voté à l'unanimité.

- **Budget local commercial**

-

Compte administratif 2020

Fonctionnement :

Dépenses

Totaux : 18 972.24 € de crédits prévus. 5 944.58 € de réalisé

Recettes

Totaux : 18 972.24 € de crédits prévus. 9 180.96 € de réalisé

Investissement :

Dépenses

Totaux : 15 801.66 € de crédits prévus. 7 993.66 € de réalisé.

Recettes

Totaux : 15 801.66 € de crédits prévus. 7 808.00 € de réalisé.

Le compte administratif 2020 est voté à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 proposé par le Trésorier municipal pour le budget local commercial est approuvé à l'unanimité.

Affectation de résultats

La section de fonctionnement présente un excédent de 3 740.75 €.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 7 993.66 €

L'affectation est la suivante en :

- Investissement : 3 740.75 € (compte 1068)

Le conseil municipal valide cette affectation de résultat.

Budget primitif 1

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 625.15 € et la section d'investissement à 16 177.40 €.

	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
002	Déficit antérieur reporté (fonc)					
011	Charges à caractère général	6 210.00	5 210.00	176.00	3 200.00	3 200.00
023	Virement à la sect ^e d'investis.	6 993.66	7 993.66		12 436.65	12 436.65
65	Autres charges gestion courante	4 590.00	4 590.00	4 590.00		
66	Charges financières	1 178.58	1 178.58	1 178.58	988.50	988.50
Total	DEPENSES	18 972.24	18 972.24	5 944.58	16 625.15	16 625.15
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté Fonc	504.37	504.37			
74	Dotations et participations	9 287.87	9 287.87		7 445.15	7 445.15
75	Autres produits gestion courante	9 180.00	9 180.00	9 180.96	9 180.00	9 180.00
Total	RECETTES	18 972.24	18 972.24	9 180.96	16 625.15	16 625.15

	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	7 808.00	7 808.00		7 993.66	7 993.66
16	Remboursement d'emprunts	6 993.66	7 993.66	7 993.66	8 183.74	8 183.74
23	Immobilisations en cours					
Total	DEPENSES	14 801.66	15 801.66	7 993.66	16 177.40	16 177.40
RECETTES						
021	Virement de la section de fonct.	6 993.66	7 993.66		12 436.65	12 436.65
10	Dotations Fonds divers Réserves	7 808.00	7 808.00	7 808.00	3 740.75	3 740.75
16	Emprunts et dettes assimilées					
Total	RECETTES	14 801.66	15 801.66	7 808.00	16 177.40	16 177.40

Le budget primitif 2021 du local commercial est voté à l'unanimité.

Budget communal

Compte administratif 2020

Fonctionnement :

Dépenses

Totaux : 1 529 778.85 € de crédits prévus. 1 242 515.05 € de réalisé

Recettes

Totaux : 1 529 778.85 € de crédits prévus. 1 329 143.35 € de réalisé

Investissement :

Dépenses

Totaux : 654 121.86 € de crédits prévus. 441 219.77 € de réalisé.

Recettes

Totaux : 654 121.86 € de crédits prévus. 567 003.82 € de réalisé.

Le compte administratif 2020 du budget communal est voté à l'unanimité.

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 proposé par le Trésorier municipal pour le budget communal est approuvé à l'unanimité.

Affectation de résultats

	résultat CA 2019	Virement section fonctionnement	résultat 2020	restes à réaliser	chiffres à prendre en compte
investissement	- 131 324.51 €		125 784.05 €	- 10 122.36 €	- 15 662.82 €
fonctionnement	225 623.35 €		86 628.30 €		312 251.65 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020					312 251.65 €
Affectation obligatoire (compte 1068)					- 15 662.82 €
report en investissement (compte 001)					
affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (compte 002)					296 588.83 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 312 251.65 €.

La section d'investissement présente un déficit cumulé de 15 662.82 €

Il est voté à l'unanimité l'affectation suivante en :

- Investissement : 15 662.82 € (compte 1068)
- Fonctionnement : 296 588.83 € (compte 002)

Le conseil municipal valide cette affectation de résultat.

Etat des notifications des taxes directes locales pour 2019 donné par la DGFIP

	TAUX VOTES 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produits correspondant
Taxe foncière (bâti)	29.12 % dont 13.97 % du taux départemental 2020	1 127 000 €	328 182 €
Taxe foncière (non bâti)	37,88	55 000 €	20 834 €
		Total	349 016 €

M. Cuminet explique qu'il ne serait pas choquant d'augmenter le taux d'un 1 point ce qui permettrait d'augmenter les recettes d'environ 11 000 € et par conséquent de moins emprunter. Il est fait remarquer que la taxe d'habitation était plus équitable car elle concernait tout le monde. Après examen de ces données, le conseil vote le maintien des taux pour l'année 2020 soit 29.12 %.

La ligne de trésorerie actuelle est de l'ordre de 200 000 €.

Budget primitif 2021

	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
011 Charges à caractère général	547 993.94	547 993.94	388 313.55		550 511.61	550 511.61
012 Charges de personnel	589 046.73	589 046.73	583 448.05		615 836.76	615 836.76
014 Atténuations de produits	49 568.00	49 568.00	49 568.00		49 568.00	49 568.00
022 Dépenses imprévues Fonct	33 000.00	23 000.00			12 451.82	12 451.82
023 Virement à la sect° d'investis.	123 437.15	123 437.15			197 675.17	197 675.17
042 Opérations d'ordre entre section	6 945.16	6 945.16	42 215.46		3 627.92	3 627.92
65 Autres charges gestion courante	146 800.00	156 800.00	156 559.20		149 570.76	149 570.76
66 Charges financières	23 000.00	23 000.00	18 854.75		15 998.56	15 998.56
67 Charges exceptionnelles	9 987.87	9 987.87	3 556.04		12 545.15	12 545.15
68 Dotations aux provisions					14 914.25	14 914.25
Total DEPENSES	1 529 778.85	1 529 778.85	1 242 515.05		1 622 790.00	1 622 790.00

	Budget Primitif	Budget Voté	Total Réalisé	Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total Budget Primitif (1) + (2)
RECETTES						
002 Excédent antérieur reporté Fouc	225 623.35	225 623.35			296 588.83	296 588.83
013 Atténuations de charges	12 500.00	12 500.00	21 533.30		12 003.67	12 003.67
042 Opérations d'ordre entre section			17 687.83		3 496.53	3 496.53
70 Produits des services	277 649.50	277 649.50	224 974.46		279 507.50	279 507.50
73 Impôts et taxes	526 700.00	526 700.00	537 251.70		561 390.00	561 390.00
74 Dotations et participations	431 806.00	431 806.00	427 286.61		420 613.47	420 613.47
75 Autres produits gestion courante	53 000.00	53 000.00	47 636.08		48 000.00	48 000.00
77 Produits exceptionnels	2 500.00	2 500.00	32 773.37		1 100.00	1 100.00
Total RECETTES	1 529 778.85	1 529 778.85	1 329 143.35		1 622 700.00	1 622 700.00

Après débat sur les investissements malgré les 2 réunions de travail, il est abordé à nouveau le projet sur l'élargissement des VC 5 et 202. Certains conseillers trouvent dommage de faire un programme sur 2 ans à plus de 300 000 € si dans 4 ans Logidia crée un chemin parallèle à 50 m plus au Sud. La question sécuritaire des piétons est abordée en attendant la création de ce 2d chemin. Il est émis même l'idée d'accepter le transfert de la voirie du lotissement à la commune plutôt que de ce nouvel aménagement.

Il est donc décidé de revenir sur l'élargissement des VC 202 et 5 dans les semaines à venir.

Commune de Coligny Budget d'investissement 2021					
Dépenses			Recettes		
Remb. du capital des emprunts		110 112.44 €	Virement du fonctionnement		197 675.17 €
Déficit 2020		5 540.46 €	affectation du résultat		15 662.82 €
	reports 2020	total		reports 2020	total
remboursement TA versée à tort (opération d'ordre)		3 496.53 €	taxe d'aménagement		508.00 €
immo en cours	19 305.00 €				
vieux coligny	34 044.48 €				
toiture poste			subvention DETR		
			subvention région	43 227.12 €	
toiture local cantonniers		110 000.00 €	subvention région Bonus relance 2020-2021		40 000.00 €
			Subvention département		22 000.00 €
parking Nord de Coligny		42 000.00 €	subvention DETR		8 400.00 €
tronçonneuse thermique		998.80 €			
taille haie perche à batterie		1 575.02 €			
structure de jeux		17 757.60 €			
meuble école		464.50 €			
rue des roses		30 000.00 €			
sèche linge		659.90 €			
Tables de ping pong		1 810.00 €			
saleuse		11 060.00 €	amortissement transformateur les Prés de Charmoux		3 627.92 €
meublier 1 classe		2 500.00 €			
éclairage la Jacinière		19 000.00 €	FCTVA		38 000.00 €
isolairs élections		666.77 €			
desserte bois Fougemagne		42 000.00 €	subvention		25 000.00 €
TOTAL	53 349.48 €	399 642.02 €	TOTAL	43 227.12 €	350 873.91 €
			PRET		58 890.47 €
TOTAL		452 991.50 €	TOTAL		452 991.50 €

Après débat, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 622 700.00 € et la section d'investissement à 452 991.50 €.

Le budget primitif 2021 est voté par 10 voix pour, 4 abstentions et 1 contre.

- Affouages

Le Maire informe le Conseil que la commission « bois » a proposé aux affouagistes pour la saison 2020, la vente de bois d'un montant de 2 999 € correspondant à des feux et des houppiers.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré accepte la vente des bois aux affouagistes pour la saison 2020 pour un montant de 2 999 € et demande au Maire d'émettre les titres de recettes correspondants avec un règlement avant le 15 mai 2021.

-Sablage de la statue St Joseph

Le devis de EI Favre Aerogom pour le sablage de la statue St Joseph d'un montant de 1 020 € TTC est accepté.

*** PLUi**

Les conseils municipaux de la CA3B ont déjà été appelés à se prononcer au sujet du transfert automatique à la Communauté d'Agglomération de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme au 1er juillet 2021. Les services de la Préfecture ont fait savoir, que pour les communes souhaitant s'opposer à ce transfert -conformément à l'avis formulé par le Bureau Communautaire-, que les délibérations afférentes devaient clairement utiliser le terme « s'opposer au transfert » et non « renoncer au transfert » comme le préconisait initialement la délibération type qui vous avait été adressée par les services de la CA3B.

Le conseil municipal confirme son opposition à ce transfert.

*** Nom du centre de loisirs :**

Le nom du centre de loisirs est désormais : Les P'tits Coquinois ; nom trouvé en concertation avec les parents des enfants, les enfants et le personnel du centre de loisirs.

*** Alec 01**

Le Conseil municipal est enclin à l'adhésion à Alec 01 mais cependant le courrier suivant a été reçu de la CA3B.

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Par courrier du 1er mars, l'ALEC 01 vous propose dans le cadre de son évolution en SPL d'entrer au capital de cette société.

Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse confie à l'ALEC01 depuis plusieurs années l'animation d'actions :

- Plateforme de rénovation énergétique des logements privés : Mon Cap Energie,
- Conseil en Energie Partagé (CEP) pour le compte des 31 communes du territoire,
- Qualité de l'air intérieure, mobilité électrique, flots de chaleur, ...

Dans ce cadre, les élus de la CA3B en charge des relations avec l'ALEC01 travaillent à la constitution de cette future SPL. Toutefois, de nombreux points restent à caler, notamment les statuts et le pacte d'actionnaires. Aussi, je vous invite à différer une éventuelle délibération sur ce sujet qui n'est pas calé pour le moment avec la CA3B.

Enfin, je souhaite que l'organisation souple que nous avons avec l'association, permettant de confier des missions pour le compte des communes à l'instar du CEP, puisse être permise dans la SPL. Ainsi, vous pourriez avoir accès par l'intermédiaire de la CA3B aux services de la SPL sans en être directement actionnaire.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé(e) de l'état d'avancement de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire l'expression de ma considération distinguée.

*Il est impossible d'avoir
une réponse de la secrétaire. Merci*

Le Président,

Jean-François DEBAT
Maire de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes

*** Demandes de subventions :**

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions pour les projets votés au budget primitif 2021 soit

- Au titre de la DETR pour le parking Nord

- auprès du Département pour la toiture du local des cantonniers
- auprès de la Région pour la toiture du local des cantonniers
- auprès de l'Europe pour la desserte forestière

* **Emploi saisonnier**

Il est décidé de faire appel à un employé saisonnier pour le mois de juillet 2021.

* **Cession de la parcelle AB 292 : délibération de principe pour prise en compte**

Lors de la vente du garage rue St Martin à M Tyzinski, il a été convenu que ce dernier fasse don de 33 ca de terrain représentant la parcelle AB 292. Ces 33 ca de terrains correspondaient à la moitié de la largeur qui desservait l'impasse et plusieurs propriétés. Le conseil accepte ce don ; une délibération est nécessaire pour la prise en compte de l'acquisition de cette parcelle.

* **Heures complémentaires / heures supplémentaires**

La délibération autorisant le Maire à mandater les heures supplémentaires et complémentaires des agents datant de 1999, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Le conseil municipal valide cette délibération.

* **Médecins**

Contact a été pris le Conseil départemental 01 pour voir si la commune peut entrer dans le procédé de médecin salarié. Une réunion devrait prochainement être planifiée.

* **Nettoyage des sites de Point d'Apport Volontaire**

Après contact avec la CA3B, le nettoyage est à la charge des collectivités.

En cas de dépôts sauvages, il est toujours procédé à la recherche des responsables par la fouille des déchets. Des courriers sont alors adressés aux responsables.

* **Panneaux photovoltaïques du local technique**

M. Cuminet rentrera en contact avec le SIEA pour savoir si la commune peut entrer dans le programme.

* **Personnel communal**

Il est précisé à Mme Buchallet que les entretiens individuels n'ont pas encore été faits mais que cela se fera prochainement.

* **Présentation de la CA3B**

A voir pour la séance du mois de mai. Ces derniers mois, cela était difficile en raison de la Covid 19.

* **Restaurant scolaire**

Les commandes ont heureusement pu être annulées au dernier moment suite aux annonces de confinement du gouvernement.

La semaine sans école avec les vacances scolaires sera déduite de la facturation d'avril pour les primaires et deux semaines pour le collège.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Le Maire

Bruno RAFFIN

